



## Compteur d'eau : attention au gel !

Si les compteurs sont la propriété de la Régie Malouine de l'Eau (\*), il vous incombe en revanche d'en assurer la bonne protection (cf. article 21.2 du règlement de service).

**Comment mettre votre compteur à l'abri du gel ?** Un compteur gelé est source de bien des désagréments : coupures d'eau, fuites, etc. Pour protéger votre compteur du gel, vous pouvez le calfeutrer avec des plaques de polystyrène ou avec des housses de protection. Néanmoins, le compteur ne doit en aucun cas être manipulé sans l'intervention de nos techniciens.

**N'oubliez pas les canalisations** Plus vulnérables encore, les canalisations doivent être systématiquement protégées du froid.

Avant l'hiver, entourez tous les tuyaux extérieurs d'une gaine isolante, ainsi que ceux qui se trouvent à l'entrée et à la sortie de votre compteur.

Pensez aussi à isoler les canalisations intérieures dans les pièces non chauffées (cave, garage, etc.) avec de la laine de verre ou du polystyrène. Si le froid persiste, laissez couler un mince filet d'eau. La circulation constante de l'eau dans les conduits empêchera le gel de se former.

**C'est à vous d'assurer la protection de votre compteur** Votre compteur est le témoin de votre consommation d'eau. Tout dysfonctionnement peut ainsi se répercuter sur votre facture.

Si les compteurs sont la propriété de votre distributeur d'eau, il vous incombe en revanche d'en assurer la bonne protection. Néanmoins, le compteur ne doit en aucun cas être manipulé sans l'intervention de nos techniciens.

*(\*) Exception faite des compteurs non homologués des installations privées.*